

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 novembre 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-11-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-11-374

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 novembre 2016 avec la modification suivante :

REPORTER :

L'item 5.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-375

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-11-376

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4^e Rang Est, route Charrette, 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de Notre-Dame et de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-377

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2017;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2017 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 328 114.74 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2017 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 3.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 22 811.53 \$ pour l'année d'opération 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-378

LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Sylvain Gilbert, directeur de la signalisation du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc., soumet une demande d'un nouveau droit de passage sur le 1^{er} Rang, qui représente 3.8 km au total divisé sur 2.3 km sur le 1^{er} Rang et 1.5 km sur la route Laliberté;

Attendu que cette demande fait suite à une perte de droit de passage, puisque certains cultivateurs ont de nouvelles semences de blé d'automne;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale refuse que le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. circule sur le 1^{er} Rang, tel qu'il appert au plan déposé à la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-379

DEMANDE DE FINANCEMENT DE « LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON », POUR L'ANNÉE 2017.

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour l'année 2017;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, soit 6 375 \$ payable en début d'année 2017 et un montant de 1 125 \$, représentant le 15 % retenu par la Ville, payable au dépôt du rapport financier de « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre quatre (4) billets par spectacles avec siège réservé au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-380

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-10-361.

Attendu que monsieur Sylvain Gilbert, directeur de la signalisation du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc, a fait une demande pour ajouter à la résolution 2016-10-361 que la Ville d'Acton Vale autorise le Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson de traverser la Route 116 à la hauteur du Club de Golf, tel qu'il appert aux plans qui ont été déposés à la séance du 17 octobre 2016;

Attendu que la Route 116 n'est pas sous la juridiction de la Ville d'Acton Vale, le Club devra faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, pour obtenir leur autorisation et voir au respect des normes établies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la modification de la résolution 2016-10-361 et que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le maire, M. Éric Charbonneau, dépose et fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Acton Vale. Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire sur la situation financière et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

Rs.2016-11-381

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 11 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.11 – relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 26 801.41 \$, taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 11;

De financer cette dépense de 26 801.41 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.11 – Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-382

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE LA PROMESSE DE VENTE D'UN TERRAIN VACANT.

Attendu la résolution 2015-12-425, qui mentionnait que la Ville souhaitait acquérir une partie du lot 2 327 789 appartenant à la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de la promesse de vente du terrain vacant sis sur la 3^e Avenue à Acton Vale à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale ainsi que le maire de la ville à signer la promesse de vente du terrain vacant sis sur la 3^e Avenue à Acton Vale à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

De mandater Me François Deslandes, notaire pour rédiger un acte de vente, pour le lot 2 327 789;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-383

RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE LA SPDA DE DRUMMONDVILLE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES PARTIES.

Attendu que le contrat relatif aux services de la Fondation Caramel vient à échéance le 31 décembre 2016;

Attendu que la Ville a reçu une offre de service pour l'entente de service pour le contrôle animalier 2017;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De retenir, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, les services de la SPDA de Drummondville pour le contrôle animalier pour la Ville d'Acton Vale pour l'application de son règlement G-100 selon les conditions édictées dans le contrat et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-384

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES PERSONNES RESPONSABLES AU COMITÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION.

Attendu qu'en vertu de la charte de l'Office Municipal d'Habitation, la Ville doit nommer trois responsables;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De nommer Mme Suzanne Ledoux, M. Bruno Lavallée et M. Éric Charbonneau, au comité de l'Office Municipal d'Habitation, et ce jusqu'à la date des élections 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-385

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-HYACINTHE, SAINT-DOMINIQUE, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, SAINTE-MADELEINE, SAINT-PIE, ACTON VALE, UPTON.

Attendu que les Offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale et Upton ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

De mandater M. Éric Charbonneau pour le comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-386

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL);

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, pour le 2^e Rang sur une longueur de 878 mètres;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet PIIRL, pour le 2^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-11-387

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-09-2016 au 31-10-2016	198 753.27 \$
• Paiements par AccèsD du 01-10-2016 au 31-10-2016	533 910.97 \$
• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2016	104 213.12 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'octobre 2016	214 469.47 \$
Grand Total	1 051 346.83 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 2 novembre 2016.

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale à titre de brigadier sur appel.

Nom	Nb d'heure	Tâches principales
Marcel Favreau	Sur appel	Brigadier

Le conseil prend acte.

Rs.2016-11-388

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR GILLES CUSSON INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 36 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Gilles Cusson Inc., pour l'installation complète du système hydraulique de la benne et de l'équipement de déneigement, facture no 00280640, émise le 19 octobre 2016.

De financer cette dépense à même le produit d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil prend acte.

Rs.2016-11-389

RÉSOLUTION RELATIVE À LA RECOMMANDATION 026-2016 DU CCU.

Considérant que madame Linda Thivierge a soumis une demande de modification au règlement de zonage municipal 069-2003 afin que soit autorisé un usage résidentiel bifamiliale dans la zone municipale 109;

Considérant que les usages présentement autorisés par le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.1 pour la zone 109 sont les suivants :

Habitation :

- Classe A-1 : Unifamiliale isolée.
- Classe A-2 : Unifamiliale jumelée.

Public et institutionnel :

- Classe B : Parcs, équipements récréatifs.
- Classe D : Infrastructures publiques.

Considérant que l'usage que le demandeur souhaite voir ajouté à la liste des usages permis pour la zone municipale 109 est le suivant :

Habitation :

- Classe B-1 : Bifamiliale et trifamiliale isolée

Considérant que la résidence fut construite en 2008 et qu'au moment de l'émission du permis les usages permis étaient les mêmes qu'aujourd'hui pour la zone municipale 109;

Considérant que la propriétaire avait obtenu un permis pour une résidence deux générations afin qu'un logement soit aménagé pour un membre de sa famille selon les dispositions réglementaires municipales permettant ce genre d'aménagement;

Considérant que le fait de modifier le règlement de zonage comme demandé irait à l'encontre de la planification de l'affectation résidentielle édictée au plan d'urbanisme numéro 068-2003 de la Ville d'Acton Vale et pourrait créer un précédent qui n'est pas souhaitable;

Considérant que le fait de modifier le règlement de zonage comme demandé pourrait avoir pour effet de créer un préjudice aux propriétaires des résidences de cette zone;

Considérant la recommandation 026-2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 026-2016 telle qu'émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme et de maintenir le statu quo quant aux usages permis dans la zone 109.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Guy Joubert	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il peut installer une pancarte sur la rue de Roxton pour y annoncer l'adresse de la Galoche.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande en quoi consiste le regroupement de l'OMH.• Demande quand vont avoir lieu les travaux décrits en 5.9.• Demande si les assurances ont payé pour l'achat de machineries lourdes mentionnées au rapport du maire.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date